



## COMPTE-RENDU

Comité Syndical du 26 mars 2025 à 20h

Mairie à St Georges du Bois

*Présents : Monsieur Breteau, Madame Robin, Monsieur Gandon, Monsieur Barrier, Madame Viaud, Monsieur Mahé, Madame Duluard, Monsieur Jouanny, Madame Blanchet, Madame Leballeur, Madame Herman, Monsieur Pollefoort, Madame Carrière*

*Absents : Madame Piron, Monsieur Poulain*

*Monsieur JOUANNY est désigné secrétaire de séance.*

*Le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 29 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.*

Point sur les différents services

*Information*

### Communication :

Dans le cadre de la diffusion d'informations sur le site et les réseaux sociaux, il est soulevé la nécessité de créer une charte de la communication à l'attention des agents. Nous attendons l'actualisation du RGPD qui sera réalisée conjointement avec la mairie de Trangé, afin d'actualiser le dossier avant la passation au prochain mandat.

### Projet Social :

Pas d'événement particulier depuis le dernier Comité. Une commission est organisée la semaine prochaine concernant le renouvellement du Projet Educatif de Territoire pour octobre novembre.

### Enfance jeunesse :

Antoine quitte le Bocage Cénomans le 5 mai, il sera absent une semaine avant puisqu'il prend ses congés. Il sera remplacé sur les fonctions de responsable enfance jeunesse par Cindy. Le recrutement pour le remplacement de Cindy sur les missions de directrice des ALSH est en cours. Dolores assurera la direction du séjour préados qui a lieu dans le Finistère.

L'accueil de loisirs du printemps a occasionné des inscriptions du même nombre que la dernière fois, équivalente voire en légère baisse.

Les inscriptions pour les Tickets sports sont bien parties : les activités tacos cinéma et piscine font le plein et ont de la liste d'attente.

Dans le cadre du projet jeunes a eu lieu la 1<sup>ère</sup> action d'autofinancement : une vente de gâteaux à la sortie des accueils de loisirs. Les parents sont très bien impliqués.

Les prochaines actions d'autofinancement sont :

- une livraison de viennoiseries à St Georges du Bois le 27 avril
- une vente de gâteaux à la sortie de l'école de Trangé (16 mai) et à la représentation de théâtre de Fay (11 juin)
- des lavages de voiture à St Georges du Bois (18 mai) et Pruillé le Chétif (22 juin)

Cindy assurera l'encadrement du séjour.

### Petite Enfance :

Le SIBC a participé à la Semaine Nationale de la Petite Enfance avec l'organisation d'une séance de Jeux et rencontres commune aux assistantes maternelles de Rouillon, de Pruillé et le multiaccueil, ainsi que l'organisation d'une visite à la ferme pédagogique de Fay qui a réuni 18 Assistantes Maternelles (dont 5AM sur 6 de Rouillon) et 7 familles, soit 60 enfants en tout. Un article est paru dans la presse dès le lendemain.

Les Assistantes Maternelles commencent à exprimer leur inquiétude pour l'année prochaine face à la réduction des demandes de contrat. La MAM de Trangé dispose à ce jour de 4 contrats, il n'est donc pas envisageable pour le moment d'ouvrir. Néanmoins il y a un enjeu financier car la mairie a bénéficié d'un financement de la CAF qui engage d'utiliser les locaux en MAM pour 15 ans. La MAM a l'avantage d'être sur la route Le Mans-Laval et peut donc attirer les habitants des communes alentours. Cette inquiétude est évoquée par toutes les communes de la Métropole sauf la ville du Mans.

La MAM de Chaufour Notre Dame ferme au 1<sup>er</sup> septembre. La construction n'a pas fait l'objet d'un financement de la CAF.

Il est évoqué que la MAM de Pruillé a été pensée pour l'accueil de séniors également.

Le service Petite Enfance est à la recherche d'un maçon pour réaliser la dalle de l'abri de jardin. Une demande auprès des parents n'a pas donné de retour et le devis auprès d'un professionnel est trop couteux.

La prochaine commission d'attribution des places du multi accueil se déroulera mercredi prochain : 13 demandes pour 6 places.

Claire quitte le Bocage Cénomans le 22 avril. Elle sera remplacée par Julie, actuellement éducatrice au multi accueil. Une demande de mutation pour le 5 mai est en attente de réponse.

### Parentalité :

Une exposition est disponible au centre socioculturel de St Georges sur la santé mentale des jeunes. Peu de personne ont écouté les audios disponibles.

Le 24 avril est organisée une conférence à Pruillé sur l'identité parentale.

### Ressources Humaines :

La dernière commission Ressources Humaines a permis de revisiter la politique salariale suite à un constat de turn over des agents et à la concurrence entre les territoires. Cela a mis en lumière le besoin de reprendre et de se réappropriier les niveaux de rémunération des agents. Deux éléments ont été établis : des mouvements de personnel sont à venir, il est donc nécessaire de patienter ; la revalorisation des postes de responsable enfance jeunesse et du directeur des ALSH qui, au regard des responsabilités, sont en deçà de la rémunération adéquate. Une fois que tous les postes seront pourvus, la commission ressources humaines se penchera sur le sujet, l'idée principale étant de mieux fidéliser les agents.

La limitation du temps de travail des mineurs s'applique dans les contrats CEE : il n'est pas facile de l'intégrer dans une dynamique d'équipe d'animation. Il est recommandé de privilégier le maximum de majeurs, même s'ils sont hors territoire.

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2024	CR 2024	%	RECETTES	BP 2024	CR 2024	%
21- Immobilisations corporelles	904 660,56 €	44 960,83 €	4,97%	10- Dotations, fonds divers (FCTVA)	5 444,01 €	5 444,01 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	269 925,68 €	269 925,68 €		13- Subventions d'investissement	18 804,57 €	6 140,95 €	32,66%
040- Opérations d'ordre de transfert	4 419,44 €	4 019,44 €	90,95%	21 - Immobilisations corporelles	- €	812,90 €	
27- Autres immobilisations financières	8 000,00 €	- €	0,00%	27- autres immobilisations financières	- €	16 000,00 €	
020 - Immobilisations incorporelles	6 022,00 €	4 754,68 €	78,96%	40- Opérations d'ordre de transfert	21 138,36 €	21 137,65 €	100,00%
001 - Solde d'exé. section invest. reporté	- €	- €		021 - Virement de la section fonctionnement	126 469,27 €	- €	
				001-Excédent d'investissement reporté	261 171,47 €	261 171,47 €	100,00%
				16 - Emprunts en euros	760 000,00 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 193 027,68 €</b>	<b>323 660,63 €</b>	<b>27,13%</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 193 027,68 €</b>	<b>310 706,98 €</b>	<b>26,04%</b>
<i>Hors Carte Foot</i>	<i>44 332,00 €</i>	<i>10 382,87 €</i>	<i>23,42%</i>	<i>Hors Carte Foot</i>	<i>44 332,00 €</i>	<i>49 589,52 €</i>	<i>111,86%</i>
	<i>Dépenses pures :</i>	<i>319 641,19 €</i>			<i>Recettes pures :</i>	<i>28 397,86 €</i>	
	<b>Résultat 2024 (sans excédent reporté)</b>				<b>-274 125,12 €</b>		
	<b>Résultat 2024</b>				<b>-12 953,65 €</b>		
	<i>Résultat 2024 sans carte foot</i>				<i>39 206,65 €</i>		
	<b>TOTAL excédent 2024</b>				<b>271 357,23 €</b>		

Lecture des chiffres par Audrey Herman.

Dépenses d'investissements : Absence d'investissements conséquents liés à la Carte Foot en 2024, projet de préau à la Maison de la Petite Enfance non réalisé, pas de versement de la subvention à la MAM de Trangé.

Le Bocage Cénomans présente un résultat 2024 positif grâce à l'ensemble des décisions qui ont été prises et le travail des agents. Cela permet de redonner du souffle au budget du Bocage Cénomans.

Une ligne de vigilance : le Bocage Cénomans a reçu en 2024 le Bonus Territoire de Léo Lagrange à hauteur de 47 314 € qu'il ne recevra plus. Nous pouvons néanmoins partir plus serein sur 2025.

## SIVOM DU BOCAGE CENOMANS - SIVOM DU BOCAGE CENOMANS - CFU - 2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	931 856,21	780 539,43	1 712 395,64
	Recettes réalisées (1)	B	49 535,51	837 006,39	886 541,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 193 027,68	960 664,28	2 153 691,96
	Dépenses réalisées (1)	E	323 660,63	732 820,42	1 056 481,05
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-274 125,12	104 185,97	-169 939,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	261 171,47	180 124,85	441 296,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-12 953,65	284 310,82	271 357,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-12 953,65	284 310,82	271 357,17

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

*Avis du Bureau : Favorable*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, en l'absence de la Présidente, procède au vote du Compte Financier Unique 2024 par scrutin ordinaire.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

SIVOM Bocage Cénomans			
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : RESULTATS DES SECTIONS</b>			
	DEPENSES	solde	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Résultats fonctionnement:</b>			
opérations et résultat de l'exercice:	732 820,43 €	104 185,97 €	837 006,40 €
report année précédente:			180 124,91 €
<b>Total et résultat Excédent:</b>	<b>732 820,43 €</b>	<b>284 310,88 €</b>	<b>1 017 131,31 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Résultats investissement</b>			
opérations et résultat de l'exercice:	323 660,63 €	274 125,12 €	49 535,51 €
report année précédente:			261 171,47 €
<b>Total et résultat</b>	<b>323 660,63 €</b>	<b>12 953,65 €</b>	<b>310 706,98 €</b>
Restes à réaliser:	- €	- €	
Résultat investissement corrigé:		<b>12 953,65 €</b>	
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Affectation obligatoire en recettes d'invest.:</b>			
Disponible pour le fonctionnement	2025 après affectation obligatoire en investissement :		
			<b>284 310,88 €</b>
<b>INTEGRATION DES RESULTATS DES 2 SECTIONS ET DES R.A.R.DANS LE BP 2025</b>			
	DEPENSES	RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
excédent reporté 002		284 310,88 €	
<b>Total</b>		<b>284 310,88 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
excédent ou déficit reporté 001	12 953,65 €	- €	
affectation du résultat (le cas éch.)		- €	
RAR			
<b>Total</b>	<b>12 953,65 €</b>	<b>- €</b>	

Avis du Bureau : Favorable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de l'affectation de résultats 2024 par scrutin ordinaire :

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Monsieur Breteau expose la problématique du Bonus Territoire : l'association souhaite que le BT vienne en plus de la subvention de 5000€ octroyée par le Bocage Cénomans. Depuis le passage à la CTG, la CAF verse directement le Bonus Territoire à l'association. Depuis, ce Bonus Territoire fait l'objet de divergence. Les dirigeants de l'association ont été reçus la semaine dernière. Le compte de résultat 2024 affiche un bénéfice de 6000€ sur leur activité grâce aux moyens pris à la suite du déficit de l'année dernière. L'association Familles Rurales Sarthe va mener une étude pour voir ce qui est pratiqué par les autres financeurs.

A ce jour, la subvention du Bocage Cénomans est définie à 6,80€ par jour enfant du territoire, minoré du Bonus Territoire, plafonné à 5 000€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Alloue une subvention de 6,80 € par jour/enfant des enfants du territoire du Bocage Cénomans présents,
- Minore la subvention du Bonus Territoire de la CAF perçu par l'association Familles Rurales de Chaufour Notre Dame,
- Déplafonne la subvention,
- Déclare que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document se référant à cette affaire,
- Autorise en cas d'empêchement de la Présidente, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Lecture des chiffres par Audrey Herman.

Les principales modifications du budget 2025 : hausse de salaires des animateurs, absence de versement de l'excédent de Léo Lagrange, ajournement du séjour neige, ajournement de Bocage en Fête et deux spectacles parentalité, ouverture de l'accueil de loisirs de Chaufour Notre Dame pendant les petites vacances scolaires. Le budget prévisionnel 2025 est présenté avec 69 000€ de « dépenses imprévues » en fonctionnement et 23 000€ en investissement.

*Avis du Bureau : Favorable*

Après en avoir délibéré, le comité syndical procède au vote du Budget primitif 2025 par scrutin ordinaire :

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Les données de l'état de Trésorerie sont lues par Isabelle Leballeur :

Solde de Trésorerie au 10 mars 2025 : 205 675 €

*Dont Carte Foot : 81 056 €*

*Dont SIBC : 124 619 €*

Il est proposé l'adoption d'une tarification des différents services et produits proposés dans le cadre des actions organisées par les jeunes ou enfants qui fréquentent nos services. Le but de ces recettes est de financer leurs projets :

Gâteaux et crêpes	Entre 1 et 5 euros la part en fonction de la taille et la nature du gâteau
Boissons	Entre 1 et 5 euros l'unité en fonction de la quantité et la nature de la boisson
Lavage de voitures	Lavage intérieur : entre 4 et 6 euros Lavage extérieur : entre 4 et 6 euros Lavage intérieur et extérieur : entre 8 et 12 euros
Fleurs	Entre 1 et 5 euros en fonction du prix d'achat chez le grossiste
Livraison de viennoiseries	Entre 1 et 20 euros selon quantité

*Avis du Bureau : Favorable*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide les nouveaux tarifs des actions d'auto-financement des projets jeunes applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document se référant à cette affaire
- Autorise en cas d'empêchement de la Présidente, Franck BRETEAU, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 13 votants                      Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

Les 8 lits en bois du multi accueil ont été achetés par le Bocage en 2011 à 166 € HT (sans matelas - TVA récupérée), ils sont amortis mais restent en très bon état.

La commission Petite Enfance propose de vendre ce matériel puisque la structure a sollicité des cloisons modulables à la place et conservera les matelas.

Il est proposé de fixer **le prix de vente à 40 €** (25%), tarif raisonnable pour des assistantes maternelles.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide les tarifs de revente des 8 lits en bois du multi accueil à 40€ l'unité
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document se référant à cette affaire
- Autorise en cas d'empêchement de la Présidente, Audrey HERMAN, à signer tout document se référant à cette affaire.

Vote à main levée : 13 votants                      Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

Complément à la délibération n° DE\_6\_290125

Suite à l'établissement des nouvelles rémunérations des forfaits des animateurs en Contrat d'Engagement Educatif voté lors du Comité Syndical du 29 janvier 2025, il est proposé d'y annexer les forfaits de rémunération appliqués aux animateurs de moins de 18 ans :

	Type de contrat	Rémunération AGENT MAJEUR	Rémunération AGENT MINEUR
Animateurs Tickets Sports	CEE BAFA	5 x SMIC	4.5 x SMIC
	CEE stagiaire	4.5 x SMIC	4.3 x SMIC
	CEE non diplômé	4.3 x SMIC	
Animateurs ALSH, mini-camps, séjours	CEE BAFA	5.3 x SMIC	4.8 x SMIC
	CEE stagiaire	4.8 x SMIC	4.3 x SMIC
	CEE non diplômé	4.5 x SMIC	
Direction	CEE directeur adjoint diplômé	5.5 x SMIC	
	CEE directeur diplômé	6 x SMIC	
FORFAIT RÉUNION DE PREPARATION		4.3 x SMIC	4.3 x SMIC

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- Accepte la revalorisation des forfait CEE,
- Déclare que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document se référant à cette affaire.

La nouvelle proposition tarifaire prendra effet au 1er mai 2025.

Vote à main levée : 13 votants

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.